



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Mission régionale d'autorité environnementale  
Centre-Val de Loire**

Orléans, le 10 novembre 2021

Courriel : [maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr](mailto:maae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr)

Madame la Présidente,

Le 6 août 2021, vous avez saisi l'autorité environnementale pour avis sur le dossier « Elaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Pôle Territorial du Perche (28) ».

Je vous informe que la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire ne s'est pas prononcée dans le délai de trois mois prévu à l'article R. 122-21 du code de l'environnement.

Cette information devra être jointe au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public. Elle figure sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/centre-val-de-loire-r10.html>

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le président de la mission régionale  
d'autorité environnementale  
Centre-Val de Loire

Christian Le COZ

Madame Marie-Christine LOYER  
Présidente du Pôle Territorial du Perche  
Pôle territorial du Perche  
1 bis, rue Doullay  
28400 NOGENT-LE-RETROU